

## NOUVEAU SCHÉMA STRUCTUREL AVEC ÉQUIPE D'AUTOREMPLACEMENT

LISTE DE  
RAPPEL  
TPO-équipe volante

Équipe sous la gestion du **Service des activités de remplacement (temps partiel occasionnel et équipe volante)** dont on peut disposer et que l'on peut déplacer pour effectuer :

- Des remplacements à **court terme** sur des postes temporairement dépourvus de leur titulaire
- Des **travaux à durée limitée**
- À un **fardeau temporaire de tâches**
- Un travail pour toute autre raison convenue entre les parties concernées

### ÉQUIPE D'AUTOREMPLACEMENT

*Notez que les anciens postes (titularisés, rehaussés ou autre appellation de même nature) devraient être intégrés aux nouvelles équipes d'autoreplacement selon des modalités à définir avec les syndicats.*

Une **équipe d'autoreplacement** ou une personne qui détient un **poste d'autoreplacement, est sous la responsabilité immédiate du gestionnaire** et assume un ensemble de **fonctions sur une base permanente** à l'intérieur d'un centre d'activités. Les postes appartenant à cette structure sont créés en surplus de l'équipe de base, afin de **combler en continu les besoins de remplacement au sein du centre d'activités visé.**

Le nombre de personnes requises dans l'équipe d'autoreplacement est déterminé par la conversion en postes de l'évaluation faite des valeurs de remplacement de l'équipe de base (vacances, fériés, maladies, absences long terme, etc.).

### ÉQUIPE DE BASE

L'**équipe de base** assume de façon **permanente** les fonctions nécessaires pour répondre **aux besoins quotidiens** à l'intérieur d'un centre d'activités. Selon le type de service offert, le nombre de personnes requises peut être déterminé en fonction de différents critères :

- Unités de soins : taux d'occupation à 100 % ou nombre de lits dressés
- Urgence : nombre de civières
- Cliniques externes : nombres de visites ou nombre d'heures d'ouverture requises pour l'offre de service minimum
- CHSLD : nombre de lits au permis